

AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE L'ENDROIT OÙ SE TIENNENT LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis public est donné que le conseil municipal de la Ville de Donnacona a modifié l'endroit où se tiennent les séances du conseil conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

La séance ordinaire du conseil municipal du **24 avril 2017** se tiendra à 19 h à l'endroit suivant :

**Club de golf de Donnacona
359, rue Notre-Dame
Donnacona, QC
G3M 1H3**

À partir de la séance ordinaire du conseil du **8 mai 2017** et jusqu'à nouvel ordre, les séances du conseil municipal se tiendront à 19 h selon le calendrier déjà établi pour l'année 2017 à l'endroit suivant :

**Salle Donnallie
231, boul. Gaudreau
Donnacona, QC
G3M 1L6**

Donné à Donnacona, le 12 avril 2017.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat